Informations de base

1998/2175(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget 1999: autres sections **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	VIOLA Vincenzo (PPE)	19/01/1998

Commission au fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	VIOLA Vincenzo (PPE)	19/01/1998
BUDG Budgets	VIOLA Vincenzo (PPE)	19/01/1998

Commission pour avis précédente	Rapporteur(e) pour avis précédent(e)	Date de nomination
JURI Juridique et droits des citoyens	JANSSEN VAN RAAY James L. (UPE)	25/02/1998
PECH Pêche		
PETI Pétitions	SCHMIDBAUER Barbara (PSE)	05/02/1998

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	2136	1998-11-23
Budget	2138	1998-11-24
Budget	2150	1998-12-08

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
18/03/1998	Vote en commission		
01/04/1998	Débat en plénière		
30/05/1998	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	SEC(1998)0800	Résumé
09/09/1998	Publication du projet de budget du Conseil	10544/1998	Résumé
09/09/1998	Reconsultation officielle du Parlement		
13/10/1998	Vote en commission		Résumé
13/10/1998	Dépôt du rapport budgétaire	A4-0361/1998	
20/10/1998	Débat en plénière		
23/11/1998	Débat au Conseil		
24/11/1998	Adoption par le Conseil du budget modifié		
24/11/1998	Débat/examen prevu au Conseil	13403/1998	Résumé
08/12/1998	Débat au Conseil		
08/12/1998	Vote en commission, 2ème lecture		
08/12/1998	Dépôt du rapport budgétaire de la commission, 2ème lecture	A4-0500/1998	
14/12/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 2ème lecture		
15/12/1998	Débat en plénière		
17/12/1998	Fin de la procédure au Parlement		
12/02/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1998/2175(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Base juridique	Traité Euratom A 177 Traité CE (avant Amsterdam) E 203 Traité CECA C 078
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/4/10653 BUDG/4/09891

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A4-0361/1998 JO C 341 09.11.1998, p. 0002	13/10/1998	
Rapport budgétaire déposé, 2ème lecture		A4-0500/1998 JO C 098 09.04.1999, p. 0006	08/12/1998	
Budget final adopté par le Parlement		T4-0749/1998 JO C 098 09.04.1999, p. 0193-0212	17/12/1998	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil	10544/1998	09/09/1998	Résumé
Projet de budget modifié du Conseil	13403/1998	24/11/1998	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission	SEC(1998)0800	30/05/1998	Résumé

Acte final
Budget 1999/0105 JO L 039 12.02.1999, p. 0001

Budget 1999: autres sections

1998/2175(BUD) - 30/05/1998 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation de l'avant-projet de budget des Communautés pour l'exercice 1999 - Autres sections. CONTENU : les orientations budgétaires pour l'exercice 1999, volet dépenses administratives et ressources humaines sont plafonnées à 4.435 millions d'euros, en très légère hausse par rapport au budget 1998 (1,88%). En ce qui concerne les ressources humaines, la demande de la Commission se limite à la dernière tranche de 110 postes statutaires liés au dernier élargissement. L'APB souligne l'extrême rigueur avec laquelle la Commission a opéré ses choix en matière d'effectifs en liant au maximum les ressources au degré de priorité politique des activités pour lesquelles du personnel a été demandé. A cet égard, les principales priorités retenues pour l'allocation de ressources concernent l'impact des négociations d'adhésion, l'approfondissement du marché intérieur, la restructuration des DG "Relations extérieures", le règlement de l'OMC, le renforcement de la DG XXIV ainsi que le développement des activités "pilier III" suite au Traité d'Amsterdam (communautarisation de Schengen). En ce qui concerne les crédits de fonctionnement, ils sont en augmentation modérée (+1,3%) par rapport à 1998 soit 2.407 millions d'euros hors pensions. Les pensions pour l'ensemble des institutions augmentent de 6,7%. Les dépenses de fonctionnement (bâtiments, etc.) ont pû être diminuées de 2% grâce à la renégociation de contrats de location, à des investissements effectués en 1997 et à la baisse des tarifs de téléphonie vocale.¿

Budget 1999: autres sections

1998/2175(BUD) - 22/10/1998 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport de M. Vincenzo VIOLA (PPE, I), le Parlement européen a approuvé le projet de budget "autres Institutions" de la Communauté. Il s'agit de budgets de rigueur pour chacune des institutions concernées mais tenant compte de certaines évolutions inéluctables telles que l'augmentation des fonctionnaires, les dépenses de pension ou l'augmentation de l'activité du Médiateur. Le total des dépenses administratives des Institutions s'éleve à 4 milliards 710 millions d'euros. Le budget du Parlement s'élève à 927,25 millions d'euros (soit une augmentation de 1,7%). Dans ce cadre, un nouveau chapitre de dépenses est consacré aux assistants parlementaires ainsi qu'une priorité pour l'informatique et les élections européennes de juin 1999 (17 millions d'euros, chiffre qui correspond en moyenne à l'augmentation des dépenses relatives aux autres années électorales). En ce qui concerne la question controversée des frais de voyage des députés, le Parlement a décidé de s'en tenir à sa décision du Bureau du 19.10.1998. Côté personnel, 10 postes temporaires nouveaux seront créés dont 5 pour l'instance qui s'occupe de l'élargissement. Enfin, 2,95 millions d'euros seront affectés à l'informatique et aux télécommunications. En ce qui concerne le médiateur, il préconise la transformation de

postes temporaires en postes de fonctionnaires. Pour la Cour de justice, il approuve la création de postes supplémentaires. En ce qui concerne la Cour des comptes, il se prononce pour un financement sur 5 ans pour l'extension de l'immeuble de la Cour des comptes. En ce qui concerne le Comité économique et social et le Comité des régions, le Traité d'Amsterdam supprimera la structure organisationnelle commune et, désormais, ces deux Institutions devront gérer leur budget respectif. A noter que le CES et le Comité des régions occuperont les bâtiments Belliard I et Belliard II.

Budget 1999: autres sections

1998/2175(BUD) - 17/12/1998 - Budget final adopté par le Parlement

Le Parlement européen a adopté en deuxième lecture le budget "autres sections" de la Communauté qui répond lui aussi à l'impératif de rigueur requis pour l'ensemble du budget communautaire. Il constate avec satisfaction que, en dehors des amendements apportés par le Parlement à son propre budget et à celui du Médiateur, le Conseil a pour, la deuxième fois, souscrit sans changement à la première lecture du projet de budget du Parlement. Il souligne enfin une nouvelle fois la nécessité absolue pour les institutions communautaires d'être propriétaires des bâtiments qu'elles utilisent afin de réaliser des économies sur les prochains budgets de l'Union.

Budget 1999: autres sections

1998/2175(BUD) - 24/11/1998 - Projet de budget modifié du Conseil

En date du 24 novembre 1998, le Conseil a procédé à sa deuxième lecture du projet de budget des Communautés pour 1999 ("Autres sections"). En ce qui concerne plus particulièrement les dépenses administratives du budget, le Conseil n'a modifié aucune des dispositions prises par le Parlement relativement à sa Section du budget. Il en va de même pour la Cour de Justice, la Cour de Comptes, le CES et le Comité des Régions. En revanche, il a modifié la partie A de la Section relative à la Commission. Il a rétabli son projet de budget tel qu'issu de sa première lecture, sauf en ce qui concerne les amendements portant sur les lignes A-7030 à A-7033 relatives aux réunions de comitologie. En ce qui concerne l'augmentation des crédits de la ligne A-7000 (agents auxiliaires) de 50 MEUROs suite à la réduction des dépenses d'études, de réunions d'experts, d'information et de publication (dites dépenses de "bureaux d'assistance technique"), le Conseil modifie cet amendement pour rétablir sa première lecture du budget. Enfin, le Conseil n'a pas accepté la proposition du Parlement relative au paiement de rattrapages aux fonds de pension au titre des arriérés.

Budget 1999: autres sections

1998/2175(BUD) - 09/09/1998 - Projet de budget du Conseil

OBJECTIF : présentation du projet de budget "autres sections" pour l'exercice 1999, tel qu'établi par le Conseil. CONTENU : Le Conseil a fixé le total des crédits administratifs de l'ensemble des institutions (Parlement européen et Médiateur inclus) à un montant de 4,422 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 69 millions d'euros, soit + 1,58% par rapport aux dotations de 1998. Le principe de base ayant guidé la définition de ce projet de budget est celui de la rigueur, suivant en cela celle imposée au plan national dans les Etats membres. Le résultat de l'application de ce principe aboutit d'une part, à la croissance limitée de l'ensemble des dépenses et le refus de la création d'emplois, sauf en ce qui concerne certains besoins liés à l'élargissement ou à la mise en oeuvre du Traité d'Amsterdam. Plus concrètement, le Conseil a accordé 110 emplois supplémentaires à la Commission au titre du dernier élargissement. Il a en outre accepté la création de 71 postes au sein du Conseil au titre de l'intégration du secrétariat "Schengen" et 22 postes (dont 17 temporaires) pour l'unité UPP dans le domaine de la PESC. Il a également accepté la création au sein du budget de la Cour de Justice, de 10 emplois de traducteurs. Enfin, le Conseil a procédé à la revalorisation/transformation limitée de certains emplois au sein du Conseil, de la Commission, de l'OPOCE et d'autres institutions communautaires.